



Certificat neurologique délivré par un ou une spécialiste: aptitude à la conduite et épilepsie¹

Nom:

Date de naiss.:

1. Diagnostics?

2. Traitement antiépileptique actuel?

3. Évolution depuis l'établissement du diagnostic ou depuis le dernier rapport du:

4. Date de la dernière crise:

5. Le dernier EEG réalisé (date de l'examen) le:

est-il compatible avec l'aptitude à la conduite? Oui Non

6. Particularités concernant l'observance thérapeutique, autres maladies pertinentes en matière de médecine du trafic (p. ex. prise de médicaments, consommation de stupéfiants, troubles de la conscience, vertiges, syncopes, maladies psychiques, diabète sucré, autres troubles du métabolisme, affections cérébrales, maladies associées à une somnolence diurne accrue) et conséquences d'accident:

7. L'aptitude à la conduite est-elle établie d'un point de vue neurologique? Oui Non

Si oui, pour quelle catégorie?

8. Le prochain contrôle avec établissement d'un certificat est prévu dans:

1 an 2 ans à un autre moment:

Justification:

Le médecin soussigné confirme avoir établi ce certificat en connaissance des «Directives actualisées de la Commission de la circulation routière de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie» du 06.11.2019.

Date:

Cachet/signature:

¹ approuvé par la section de médecine du trafic de la SSML en octobre 2019. Le formulaire est utilisé par le ou la neurologue pour répondre aux questions sur l'aptitude à la conduite, en se basant sur les «Directives actualisées de la Commission de la circulation routière de la Ligue Suisse contre l'Epilepsie» (publiées dans le Forum Médical Suisse le 06.11.2019). Le formulaire de référence peut être consulté sur www.sgrm.ch.